

La Ville de Brampton introduit des mesures de santé et de sécurité supplémentaires en réponse à la COVID-19

La Ville entre dans la phase 2 modifiée de récupération suivant les directives de la Province

BRAMPTON, ON (le 9 octobre 2020) – À la suite de l'annonce faite aujourd'hui par la Province et conformément aux recommandations de la Santé publique de Peel, la Ville de Brampton entre dans une phase 2 modifiée pour aider à ralentir la propagation de COVID-19.

À compter du samedi 10 octobre 2020 à 0 h 01, les mesures de santé et de sécurité suivantes seront en place pendant au moins 28 jours et seront revues en permanence :

Restaurants, bars et établissements de restauration

À compter du samedi 10 octobre 2020 à 0 h 01, les restaurants, bars et établissements de restauration, y compris les aires de restauration, doivent cesser de servir des repas à l'intérieur des bâtiments pour aider à contrôler la propagation de la COVID-19. Les plats à emporter et les repas à l'extérieur sont toujours autorisés.

Bien que de nombreux restaurants, bars et établissements alimentaires aient déjà pris la mesure civique de changer volontairement leur façon de faire des affaires pour protéger les habitants de Peel, toute entreprise de Peel qui ne se conforme pas aux recommandations de la province ou de la santé publique de Peel sera soumise à des ordonnances en vertu de la loi sur la protection et la promotion de la santé

La Ville de Brampton encourage les habitants à soutenir les établissements de restauration locaux en utilisant les options de plats à emporter disponibles.

Fermetures supplémentaires

Les fermetures suivantes entreront en vigueur à compter du samedi 10 octobre 2020 à 0 h 01 :

- les gymnases et les centres de conditionnement physique en salle (c'est-à-dire les classes d'exercices et les salles de musculation et d'entraînement), y compris les installations de remise en forme au sein des installations récréatives de la Ville;
- les centres et lieux de spectacle, y compris dans les installations de la Ville;
- les casinos, les salles de bingo et autres établissements de jeux;
- les cinémas en salle;
- les zones réservées aux spectateurs sur les lieux des courses;
- les expositions interactives ou à haut risque de contact personnel dans des musées. les galeries, des zoos, les centres scientifiques, les monuments, etc...

Limites de capacité réduites

À compter du samedi 10 octobre 2020 à 0 h 01, les limites de capacité suivantes seront en vigueur :

- les services de visites et de guides limités à 10 personnes à l'intérieur et 25 personnes à l'extérieur;
- les journées portes ouvertes de l'immobilier sont limitées à 10 personnes à l'intérieur;



- l'enseignement et l'instruction en personne limités à 10 personnes à l'intérieur et à 25 personnes à l'extérieur, avec des exemptions pour les écoles, les garderies, les universités, les écoles d'arts appliqués et de technologie et les écoles professionnelles privées;
- les espaces de réunion et de manifestation limités à 10 personnes à l'intérieur et 25 personnes à l'extérieur;
- les sports d'équipe seront limités à des séances d'entraînement uniquement (pas de matchs ni de mêlées);
- les réceptions de mariage prévues pour ce week-end peuvent se dérouler conformément aux règles de santé publique en vigueur. À compter du mardi 13 octobre 2020 à 0 h 01, des mesures de santé publique actualisées s'appliqueront aux réceptions de mariage, y compris de nouvelles limites de rassemblement de 10 personnes à l'intérieur et de 25 personnes à l'extérieur sur les lieux de l'événement.

Limites de rassemblement et éloignement physique

Tous les rassemblements sociaux et les événements publics organisés à Brampton et dans la région de Peel continuent d'être limités à 10 personnes à l'intérieur et à 25 personnes à l'extérieur où la distance physique peut être maintenue.

Afin de réduire le risque de COVID-19, le Service de santé publique de la Région de Peel recommande de réduire les contacts avec les autres et de maintenir les rassemblements à une petite échelle, et de réduire les cercles sociaux aux ménages immédiats ou aux soignants essentiels. En ce week-end de Thanksgiving, le Service de santé public de Peel recommande de limiter les célébrations à votre foyer immédiat.

Pour les personnes qui vivent seules ou qui choisissent d'avoir des contacts avec des personnes extérieures à leur foyer immédiat, le Service de santé publique de Peel recommande de limiter le nombre de rassemblements, de réduire le temps passé ensemble, de pratiquer la distanciation physique, de porter des masques et de se laver les mains. Si vous ne vous sentez pas bien, rassemblez-vous de manière virtuelle plutôt qu'en personne, faites-vous tester et isolez-vous chez vous.

En vertu du règlement COVID-19 de Brampton sur les mesures d'urgence, les personnes qui ne respectent pas le règlement sur l'éloignement physique peuvent être condamnées à une amende d'un minimum de 500 \$ et d'un maximum de 100 000 \$ pour chaque infraction.

Les règlements municipaux en vertu de l'arrêté stipulent que :

- Toute personne doit maintenir une distance d'au moins 2 mètres avec toute autre personne lorsqu'elle se trouve sur une propriété publique, à l'exception des personnes qui résident ensemble dans les mêmes locaux;
- Aucune entreprise ne doit permettre qu'une personne soit assise ou debout à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise à une distance inférieure à 2 mètres de toute autre personne, à l'exception des personnes qui résident ensemble dans les mêmes locaux ou des employés de l'entreprise.

Les habitants et les entreprises peuvent appeler le 311 pour signaler les cas de non-respect.



Couverture obligatoire du visage

En vertu du règlement sur les masques obligatoires, des masques ou des revêtements faciaux non médicaux sont exigés dans tous les espaces publics intérieurs de Brampton. Les établissements publics et les entreprises sont tenus de veiller à ce que les masques ou les revêtements faciaux soient portés dans les espaces publics intérieurs sous leur contrôle.

Le règlement exempte certaines personnes, notamment celles qui ne peuvent pas porter de masque ou de revêtement facial pour des raisons médicales, les enfants de moins de deux ans ou les personnes qui pratiquent une activité sportive conformément aux ordonnances d'urgence. Pour plus d'informations, consultez la page : www.brampton.ca/masks.

Les habitants et les entreprises peuvent appeler le 311 pour signaler les cas de non-respect.

Renseignements et emplacements des tests de dépistage de la COVID-19

Les personnes peuvent se faire tester dans différents endroits de la région de Peel, notamment dans les pharmacies et les centres d'évaluation. À partir du mardi 6 octobre, des rendez-vous sont nécessaires pour passer un test dans tous les centres d'évaluation et certaines pharmacies. Contactez le centre d'évaluation ou la pharmacie pour réserver votre test.

Pour obtenir une liste des lieux de test COVID-19 à Peel et à Brampton, consultez le site Web de la province.

Tests de dépistage du système de santé William Osler (Osler) à Brampton

Centre de test COVID-19 du système de santé William Osler au complexe sportif de South Fletcher Osler propose désormais des réservations en ligne et par téléphone à tous ceux qui peuvent bénéficier d'un test COVID-19. Le centre de test COVID-19 d'Osler à Brampton, au South Fletcher's Sportsplex, est ouvert de 8 heures à 18 heures tous les jours, et les rendez-vous sont pris en fonction des disponibilités.

Osler propose désormais des réservations en ligne et par téléphone à tous ceux qui peuvent bénéficier d'un test COVID-19. Le centre de test COVID-19 d'Osler à Brampton, au South Fletcher's Sportsplex, est ouvert de 8 heures à 18 heures tous les jours, et les rendez-vous sont pris en fonction des disponibilités.

- En ligne : visitez le site www.williamoslerhs.ca/coronavirus
- Téléphone: 905 487-1249, de 8 h à 18 h, 7 jours sur 7.

Remarque : Osler a cessé de prendre des rendez-vous en personne.

Clinique de dépistage du rhume et de la grippe COVID-19 d'Osler au centre commémoratif de santé et de bien-être intégré de Peel

La clinique de dépistage de la COVID-19, du rhume et de la grippe d'Osler continuera à recevoir sans rendez-vous les patients qui répondent aux critères de test COVID-19, ainsi que ceux qui présentent des symptômes et souhaitent consulter un médecin.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur le centre de dépistage de Brampton au complexe sportif de South Fletcher et sur la clinique de dépistage de la COVID-19, du rhume et de la grippe au centre commémoratif de Peel (Peel Memorial Centre), consultez le site www.williamoslerhs.ca/coronavirus.

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal Coordonnatrice, Médias et Engagement communa Communications stratégiques Ville de Brampton 905 874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca